



Commune de MONTREAL

La présente note de synthèse traitera du compte administratif 2022 et du budget 2023

*Le budget 2023 est à l'image d'une bonne gestion financière grâce à cet excédent de fonctionnement et aux restes à réaliser d'investissement positifs. Néanmoins, ce budget est frappé d'une augmentation nette des dépenses liées aux énergies (électricité et gaz notamment).*

**Préambule :** le budget primitif 2023 a été voté le 20 mars 2023, dans le respect des dates fixées par les directives gouvernementales.

Ce budget 2023 marqué par les événements géopolitiques mondiaux, est principalement impacté, pour ce qui est du fonctionnement, d'une hausse des consommations d'énergies.

L'investissement, est caractérisé cette année par l'achèvement du chantier de réhabilitation de la traversée du village RD119, de la continuité des travaux de réhabilitation de l'orgue, et le démarrage des travaux de la place de la musique et de la salle des fêtes.

Eu regard de l'augmentation du coût de la vie, les élus ont manifesté à l'unanimité, leur volonté, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

## **Compte administratif 2022**

### **Section de Fonctionnement**

La section de fonctionnement illustre une gestion constante des recettes et des dépenses.

Pour ces dernières :

- Chapitre 11 – charges à caractère général

L'année 2022 n'est pas marquée par l'achat de produits destinés à la lutte contre le covid 19.

Ce chapitre est marqué par une légère diminution de l'article 6068 en raison des travaux en régie directement budgétisés en investissement.

Les dépenses d'alimentation sont intrinsèquement liées par l'élaboration des plats dès le départ dans la cuisine de la commune.

Les articles budgétaires fêtes et cérémonies et réception ont légèrement augmenté en raison de l'organisation (à nouveau) de réceptions ; pour rappel, la cérémonie des nouveaux habitants n'avait plus été organisée depuis 2019.

- Chapitre 12 – dépenses de personnel

Les dépenses de personnels titulaires ont augmenté en raison de l'évolution de carrières, et des indices de rémunérations pour les agents de catégorie C.

Concernant les non titulaires, eu égard les mouvements de masse salariale (un accident de travail, un arrêt maladie, et un agent en arrêt puis à ½ temps thérapeutique), le recours aux agents contractuels était inévitable.

L'agent en accident de travail a été licencié en décembre 2022.

Le recours au contractuel est justifiable par les emplois saisonniers de juin à août.

- Chapitre 014 – atténuation de produits

Aucune remarque

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre n'appelle aucune remarque particulière ; il est marqué par la subvention versée à la régie transport en vue du fonctionnement de sa section d'exploitation, et par un élan des subventions aux associations, marquant la « fin de la crise sanitaire » et le retour aux manifestations d'antan.

A ce sujet, la municipalité ne peut que se féliciter, et remercier chaleureusement les associations toujours autant dynamiques sur la commune et dont le rayonnement culturel demeure inchangé (festival de banda, reprise de certaines compétitions sportives sans impact de la covid19).

- Chapitre 66 – Charges financières

Pas de remarque- il s'agit des intérêts à rembourser auprès des organismes bancaires.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Pas de remarque – il s'agit des titres annulés et des subventions « façade » auprès des particuliers.

- Chapitre 042 – opération d'ordre entre section

Amortissement des immobilisations de la M49 non transférées à la CCPLM et des travaux du Très Haut Débit (THD).

Les recettes de la section de fonctionnement présentent quelques particularités pour 2022, afférentes à la crise sanitaire.

- Chapitre 13 – Atténuation de charges

Ce chapitre comprend le remboursement des agents en arrêt maladie ou pour lesquels des aides sont versées (notamment dans le cadre de contrats aidés). Il n'y a plus les remboursements de l'apprenti car le contrat est fini depuis septembre 2022.

- Chapitre 70 – Produits de service, du domaine et ventes diverses

Chapitre caractérisé par l'encaissement de recettes de la régie diverse, notamment pour le camping et la piscine en juillet et août.

Les recettes conséquentes sont dues au remboursement des agents communaux mis à disposition de la communauté de communes Piège Lauragais Malepere (ATSEMS, techniciens de surface à la médiathèque, école des arts, pour le fauchage réalisé sur la voirie communautaire par les équipes du service technique), et le remboursement des repas par la CCPLM.

- Chapitre 73 – Impôts et Taxes

Pas de remarque particulière : les montants des impôts et taxes perçus sont constants.

- Chapitre 74 – Dotations, Subventions, Participations

Pas de remarque particulière : les montants des dotations perçues sont constants.

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les produits perçus sont constants ; précision à apporter sur ce chapitre où les revenus des immeubles loués par la commune sont très importants (gendarmerie, logements de la mairie, la Poste)

- Chapitre 76 – Produit financiers

Pas de remarque particulière.

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre et transfert entre section

Ce chapitre auparavant utilisé pour les travaux en régie, ne l'est plus : désormais les travaux en régie sont directement imputables en section d'investissement.

**La Section d'Investissement 2022**

Cette section n'appelle aucune remarque particulière, puisque les travaux annuels habituels ont pu être réalisés (travaux de rénovation/réhabilitation des bâtiments communaux et de la voirie).

Les travaux de l'orgue de la Collégiale se poursuivent. Ceux de la travée ouest de la Collégiale se sont terminés.

Les travaux de la RD119 ont été réalisés en quasi-totalité (il ne manque que certains détails type mobilier (...)) qui seront achevés en 2023)

La révision du plan local d'urbanisme : le dossier endure le délai de recours contentieux.

## **Budget primitif communal 2023**

Comme mentionné en préambule, les élus ont maintenu leur choix de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

Une fois l'affectation du résultat effectuée et votée, le budget a été bâti avec les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 2 038 657.57€

Déficit d'investissement : - 580 586.75€

Restes à réaliser (investissement) dépenses : 671 464.66€

Restes à réaliser (investissement) recettes : 1 398 320.99€

### **Section de fonctionnement**

Présentation des propositions de recettes et de dépenses :

Le budget est équilibré : 4 229 327.42 € en recettes et en dépenses. Il intègre toutes les dépenses obligatoires, connues et prévisibles.

### **Dépenses de fonctionnement :**

Dans un contexte économique difficile en raison de la situation évoquée en préambule, la section de fonctionnement a été établie au plus juste en envisageant des montants de dépenses légèrement plus élevées en tenant compte des dépenses de l'année passée, des besoins prioritaires des services, et des augmentations des coûts des énergies.

- Chapitre 11 : Charges à caractère général

Chapitre constitué des dépenses d'alimentation, d'énergies, de fluides, de fournitures diverses, entretien des bâtiments et de la voirie, frais honoraires, assurances, formation, fêtes- cérémonies, réceptions, maintenance.

Pour mémoire BP 2022 : 1 008 200.00€

BP 2023 : 1 241 300.00€

Soit une augmentation de 0.8%

Ce chapitre a été élaboré en considérant que les postes de dépense afférents à l'augmentation du coût des énergies, carburants, et au fonctionnement « normal » des services.

Stabilisation des postes de dépenses liés à la consommation des fluides et de l'alimentation (menus tendant vers du « fait maison »)

Augmentation :

- Energie électricité : + 33 000.00€
- Chauffage urbain : +110 000.00€
- Combustible : +500.00€
- Carburants : + 5 000.00€
- Alimentation : + 2 000.00€
- Fourniture de voirie : + 5000.00€
- Vêtement de travail : + 2000.00€
- Fournitures administratives : + 1 500.00€
- Fournitures scolaires : +1000.00€
- Contrat prestation de service : + 10 000.00€
- Entretien terrain : +7 000.00€
- Entretien et réparation bâtiment public : (article 615221 récupération FCTVA) + 25 000.00€
- Travaux voirie (article 615231 récupération FCTVA) : + 15 000€
- Entretien matériel roulant : + 5000.00€
- Entretien autres biens mobiliers : + 200.00€
- Assurance multirisque : + 4500.00€
- Documentation générale et technique : + 1000.00€
- Honoraires : + 5 000.00€
- Frais d'actes et de contentieux : + 12 000.00€
- Annonce et insertion : +4 500.00€
- Divers : 1 500.00€

- Frais d'affranchissement : + 500.00€
- Frais de télécommunication : + 4 900.00€
- Concours divers : 2 000.00€
- Redevance pour services rendus : + 4 000.00€
- Autres services extérieurs : 500.00€

Diminution :

- Petits équipements : -10 000.00€
- Autre matériel et fourniture : - 20 000.00€

- Chapitre 12 – Frais de personnels et frais assimilés

Chapitre constitué des dépenses afférentes au personne titulaire, personnel non titulaire, emploi d'insertion, les charges y afférentes, les cotisations, médecine du travail.

Ce chapitre a été augmenté en raison de l'évolution de carrière des agents, de l'augmentation constante des cotisations, des agents absents qu'il a été indispensable de remplacer.

Pour mémoire BP 2022 : 1 101 568.69€

BP communal 2023 : 1 127 093.69 e

Augmentation de 1.02%

<b>Tableau des effectifs - Commune de MONTREAL</b>		
<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Heures hebdomadaire</b>
<b>Administrative</b>	attaché territorial	35
	adjoint administratif principal 1ere classe	35
	adjoint administratif principal 1ere classe	35
	Adjoint adm territorial	35
	adjoint adm territorial	20h
	Adjoint adm territorial	17,5
<b>Technique</b>	Agent de maitrise principal	35
	adjoints technique ppal 1ere classe	32
	Agent de maitrise	35
	Agent de maitrise	35
	adjoint technique ppal 2ème classe	35
	adjoint technique	35
	adjoint technique	35
	adjoint technique	25
adjoint technique	25	
<b>Police municipale</b>	Garde champêtre Chef ppal	35
<b>Médico-social</b>	Agent de maitrise	35
	Agent de maitrise	35
	Agent de maitrise	30
<b>Technique</b>	adjoint technique territorial ppal 2eme classe	35
	adjoint technique territorial ppal 2eme classe	35
	adjoint technique territorial ppal 1ere classe	35
	adjoint technique territorial ppal 2eme classe	30
	adjoint technique	28
	adjoint technique	25
	adjoint technique	20
	adjoint technique	20

Augmentation :

- Cotisations CNFPT et CDGFPT : + 2 000.00€
- 
- Personnel titulaire : + 14 646.44€ (avancement de grade, avancement d'échelon, valorisation du point d'indice des agents de catégorie C)
- Personnel non titulaire : +10 000.00€ (remplacements d'agents en arrêt maladie, accident de travail)
- Cotisations aux caisses de retraite : + 4 984.87€
- Cotisations ASSEDIC : +2000.00€
- Versement du FNC supplément familial : +2000.00€

Diminution :

- Rémunération des apprentis : -15 000.00€
  - Chapitre 014 : Atténuation de produits

Pas de remarque

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend notamment les indemnités des élus, les cotisations y afférentes, les créances admises en non valeur, les contributions aux organismes de regroupement, subventions aux associations (le montant alloué a été augmenté (10000.00€) : les élus veulent soutenir le tissu associatif local contribuant au rayonnement de Montréal).

Pour mémoire BP2022 : 283 915.00€

BP communal 2023 : 281 815.00 €

*Réduction de 0.99%*

- Indemnités des élus : 2 000.00€
- Cotisation de retraite aux élus : + 1000.00€
- Service incendie : +1201.54€
- Autres contributions obligatoires : + 1 000.00€

Diminution :

- Autre établissements publics locaux – 6 100.00€

- Chapitre 66 – Charges Financières

Ce chapitre comprend principalement le remboursement des intérêts des emprunts souscrits et les indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt

Pour mémoire BP 2022 : 59 700.90€

**BP communal 2023 : 22 310.56€**

Diminution de 55%

Réduction des annuités suite à une renégociation.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce poste de dépenses couvre les intérêts pour retard de paiement des marchés publics, subvention aux personnes de droit privé lors des rénovations de façades, les titres annulés.

Pour mémoire BP 2022 : 141 000.00 €

BP communal 2023 : 55 000.00€

Diminution de 55%

- Chapitre 022 : Dépenses imprévues

Constitution d'une « réserve » permettant de faire face à des dépenses imprévues

Pour mémoire BP 2022 : 110 000.00€

BP communal 2022 : 160 000.00€

Augmentation 1.5%

- Chapitre 023 – virement à la section d'investissement :

1 263 0009.93€ : somme virée de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement afin de couvrir les dépenses d'investissement 2023

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section

Amortissement des travaux du THD et l'amortissement des biens de la M49 non transférés à la CCPLM qui sont repris sur le budget communal ( budget M49 clôturé) : 3 641.24€

### **Recettes de fonctionnement :**

Tout comme les dépenses, les recettes ont été établies au plus juste. Avec une légère diminution afin d'anticiper d'éventuelles diminution des aides de l'état (non notifiées lors du vote du budget 2022)

- Chapitre 013 - Atténuation de charges

Ce poste illustre le remboursement des agents en arrêt maladie, accident de travail, et agent en contrat PEC.

Pour mémoire BP 2022 : 35000.00€

BP communal 2022 : 13 000.00€

Diminution en raison d'un agent en accident de travail, qui a été placé en invalidité totale et définitive.

- Chapitre 70 – Produits des services, du domaine, et ventes diverses

Ce chapitre regroupe principalement les recettes afférentes au service de restauration scolaire, à la piscine communale, aux redevances d'occupation du domaine public, remboursement du salaire des chauffeurs par le budget annexe régie des transports, remboursement par la CCPLM des missions de fauchages assurées par la commune, ainsi que le remboursement des agents communaux mis à disposition

Pour mémoire BP 2022 : 62 200.00€

BP communal 2023 : 77 600€

Augmentation de 0.12%

Augmentation :

- Autres redevances et recettes : + 600.00€
- Redevances de droits et autres services : + 500.00€
- Au Gfp de regroupement : + 25 000.00€
- Par le GFP de regroupement : 3 000.00€

Diminution :

- Coupes de bois
- Concession dans les cimetières : -140.00€
- A caractère de loisirs – 1000.00€

- Chapitre 73 - Impôts et Taxes

Pour mémoire BP 2021 : 1 280 450.00€

BP communal 2022 : 1 265 209.85€

Diminution : 0.12%

*Rappel : les élus ont fait le choix de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales*

Augmentation :

- Dotation nationale de péréquation : + 70 000.00€
- FCTVA : + 3 000.00€
- Dotation département : + 1500.00€

Diminution :

- Dotation forfaitaire : -15 000.00€
- Dotation de solidarité rurale – 10 000.00€
- DGF : - 74 000.00€ ( remis à 0 pour imputation budgétaire)
- Dgf de régularisation : - 2 000.00€ ( remis à 0)
- Compensation de l'Etat : - 4 000.00€

- Chapitre 74 – Dotations, Subventions et Participations

Pour mémoire BP 2022 : 715 000€€

BP communal 2023 : 684 500.00€

Diminution de 0.44%

Augmentation :

- Dotation nationale de péréquation : + 70 000.00€
- Département : + 1500.00€

Diminution :

- Dotation forfaitaire : 15 000.00€
- Dotation de solidarité rurale : - 10 000.00
- DGF : - 74 000.00€ (remis à 0)
- DGF régularisation : - 2000.00€ (remis à 0)
- Compensation de l'Etat : - 4 000.00€

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comprend notamment les revenus des immeubles.

Pour mémoire BP 2022 : 100 200.00€

BP communal 2023 : 100 200.00€

Aucun changement

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce poste comprend notamment les mandats annulés et les produits exceptionnels

Pour mémoire BP 2022 : 900.00€

BP communal 2023 : 150.00€

Diminution de 80%

Diminution :

- Mandats annulés : - 750.00€

Chapitre 042 – Opération d'ordre et transfert entre section

Ce poste porte sur les recettes inhérentes aux travaux en régie réalisés par les équipes techniques

Pour mémoire BP 2022 : 50 000.00€

BP communal 2023 : 50 000.00€

Section d'investissement

Présentations des propositions de recettes et de dépenses

Conformément au budget voté par les conseillers municipaux le 20 mars 2023, les objectifs restent :

Poursuivre le développement urbain de la commune :

Poursuivre l'aménagement des containers.

Achèvement des derniers aménagement mobiliers de la traversée du village.

Sécuriser le cimetière par la pose de clôtures.

Continuer les études afférentes à la coulée verte.

Poursuivre les réhabilitations d'éclairage public

Lancer le schéma de lutte contre l'incendie

Continuer à améliorer les places et voiries communales :

L'opération travaux de voirie est renouvelée afin de permettre la réalisation de travaux nécessaires. Ces travaux ne sont pas des programmes pluriannuels mais des prévisions de travaux afin de parfaire petit à petit et régulièrement la voirie communale.

L'appel d'offre afférent aux travaux de la place de la musique sera lancé une fois que la commune aura des informations sur les subventions notifiées.

Des travaux d'amélioration de la place de l'Espérou sont également programmés.

#### Continuer à réhabiliter les bâtiments communaux :

Les élus souhaitent maintenir et parfaire les bâtiments communaux : les écoles, les salles communales mises à disposition des associations.

A cet effet, des travaux sont prévus salle mazière, au hangar communal, salle polyvalente, piscine, salle des Pyrénées, maison du tourisme, et sur le futur terrain aménagé pour le sport collectif.

#### Continuer à renouveler les équipements des services publics :

Un nouveau tractopelle sera acheté.

Afin de préserver la sécurité des Montréalais, les élus ont voté l'ouverture de crédits pour permettre le renouvellement de certaines caméras de vidéosurveillance afin d'avoir des angles de vues de 360°, et avec vision nocturne. Dans ce souci de sécurité voire de confort, après diagnostic du SYADEN, la commune continue le renouvellement des éclairages publics défectueux, hors normes ou trop gourmands en énergie.

#### **Pour les programmes pluriannuels :**

Les travaux de l'orgue de la Collégiale sont en cours (depuis 2020) et devraient s'achever en 2023.

Une consultation devrait être faite pour la maîtrise d'œuvre du chœur de la collégiale et de ses deux chapelles.

Il convient de rappeler que les restes à réaliser s'élèvent à :

- 1 398 316.78€ en recettes (subventions notifiées mais pas perçues en 2022)
- 671 464.66€ en dépenses (contrats, marchés publics signés mais pas payés en totalité en 2022)

#### Les principales nouvelles dépenses pour la section d'investissement 2023 :

- Travaux du chœur de la Collégiale et de ses deux chapelles : 448 421.16€
- Travaux en vue de réaliser l'aménagement de la Place de la Musique : 344 961.42€
- Eclairage public : 68 502.18€ (gendarmerie et tr 3 Rd 119)
- Salle des fêtes : 448 421.16€
- Travaux de voirie : + 40 000.00€
- Local pluri associatif : + 100 000.00€
- Travaux bâtiment de la poste : + 55 000.00€

#### Les principales recettes pour la section d'investissement 2023 :

- Restes à réaliser : 1 398 316.78 : €
- La récupération de la TVA sur les investissements de 2022 : 261 001.84€
- Les amortissements des travaux de la M49 et du THD : 3 641.24€
- Transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : 1 263 009.83€
- Subvention pour les travaux de la Collégiale : 358 736.92
- Subvention pour les travaux de la salle des fêtes 225 640.00€
- Subvention éclairage public : 20 000.00€
- Bâtiment la poste : 45 000.00€
- Aménagement place de la musique : 229 974.28€ d'emprunt